

MONSIEUR F. LE COTILLEC  
MAIRIE  
PLACE DES TROIS OTAGES  
56470 SAINT PHILIBERT

AURAY, le 3 mai 2018

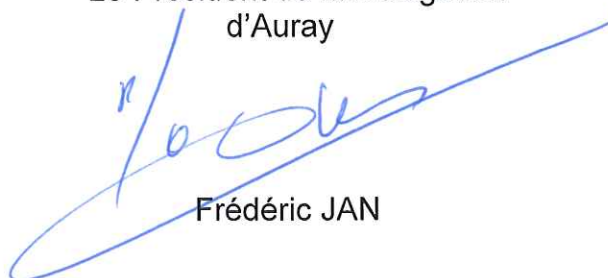
Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis les pièces relatives à la révision du plan local d'urbanisme arrêté par votre conseil municipal du 19 février dernier et nous vous en remercions.

Dans ce document, nous avons noté avec intérêt que vous souhaitiez conforter l'animation commerciale de votre centre-bourg en adoptant le principe du linéaire commercial, conformément à l'article L151-16 du code de l'urbanisme. Par ailleurs, en matière de foncier économique, nous avons relevé que vous aviez ménagé l'avenir en réservant plus de 2 hectares en mitoyenneté du site de La Trinitaine. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan se félicite de ces choix et n'a pas d'autre remarque à formuler sur votre projet, compte tenu des fortes contraintes environnementales touchant votre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la Délégation  
d'Auray



Frédéric JAN